



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

MAIRIE DE LOIX
Monsieur le Maire
Place du Marche - BP 27
17111 LOIX

Aux Portes-en-Ré, le mardi 27 août 2019.

Objet : « Radioscopie 2019 » de la commune de Loix et questions à Monsieur le Maire

Copie numérique : Madame Frédérique BOIJOUX – Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver :

- ci-joint la version la plus récente de notre « Radioscopie de la situation financière de la commune de Loix de 2010 à 2018 et prévisions pour 2019 »,
- et ci-dessous un certain nombre de questions et de réflexions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique contact.adcnordiledere@gmail.com.

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises directement sur le site Internet de notre association et/ou dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2019 » dont une version modifiée sera mise en ligne.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libre de nous adresser des commentaires, des demandes de précisions ou de rectifications... si notre « Radioscopie de la situation financière de la commune de Loix de 2010 à 2018 et prévisions pour 2019 » s'avérait inexacte.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET

« Radioscopie 2019 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Maire de la Commune de Loix

Question n°1 :

Comment expliquez-vous la dégradation, en 2018 et dans les prévisions de 2019, des marges brute et nette d'autofinancement faisant suite à une phase d'amélioration continue depuis 2012. Pensez-vous que cette dégradation, initiée en 2018, soit durable et, dans l'affirmative, pensez-vous que les finances de la commune de Loix puissent le supporter ?

Question n°2 :

Pour quelle(s) raison(s), selon vous, les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous calculons et qui, jusqu'en 2016, pouvaient être montrés en exemple, se dégradent-ils ?

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour retrouver la fiabilité historique des Budgets Primitifs en matière de fonctionnement ?

Question n°3 :

Que pensez-vous des valeurs du rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement ?

Question n°4 :

L'année 2019 marque l'inversion du rapport entre l'évolution moyenne des recettes réelles de fonctionnement et des charges courantes de fonctionnement : l'évolution moyenne des charges courantes de fonctionnement est ainsi devenue supérieure à l'évolution moyenne des recettes réelles de fonctionnement. Les charges courantes de fonctionnement convergent ainsi, notamment dans les prévisions budgétaires de 2019, vers les recettes réelles de fonctionnement.

Quel regard portez-vous sur cette tendance qui signe une dégradation de l'autofinancement de la commune et donc de sa capacité d'investissement ?

Question n°5 :

Avez-vous initié ou pensez-vous initier, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de votre commune et de leurs évolutions ?

Question n°6 :

La moyenne des « Revenus de gestion courante », entre 2010 et 2018, est particulièrement élevée du fait notamment du développement des produits de l'article « n°70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal ».

Pourriez-vous nous préciser quel(s) produit(s) enregistre ce poste comptable, la liste des possibilités, précisées au Tome 1 de « L'Instruction budgétaire et comptable – M14 », ne nous ayant pas éclairée, *a priori*, sur le sujet.

Question n°7 :

Si vous vous représentez aux prochaines élections municipales de 2020, en matière de fiscalité des particuliers : avez-vous une politique préétablie, pour les années à venir, de gestion de l'évolution des taux des contributions locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés non-Bâties) ?

Question n°8 :

Si vous ne vous représentez pas aux prochaines élections municipales de 2020 : pensez-vous faire voter un Budget Primitif 2020 avant la fin de votre mandat ou pensez-vous en laisser le soin à la prochaine équipe municipale ?

Question n°9 :

Pensez-vous que l'existence de la zone artisanale actuelle sur la commune de Loix soit un atout suffisant pour son avenir économique ?

Question n°10 :

Comment expliquez-vous l'évolution des charges de personnel en 2018 et dans les prévisions budgétaires de 2019 ?

Question n°11 :

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune de Loix si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

Question n°12 :

L'endettement de la commune de Loix est plutôt élevé. Comment voyez-vous l'évolution de cet endettement dans les années à venir ?

Question n°13 :

Nous avons régulièrement constaté un décalage entre l'endettement précisé aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs de la commune et l'endettement enregistré dans les Comptes de Gestion tenus par la Trésorerie de l'Île de Ré. Il nous semble qu'il est important d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Compte de Gestion). Comment expliquez-vous ce décalage et quelles mesures pensez-vous mettre en place pour le corriger ?

Question n°14 :

Pourquoi ne détaillez-vous pas les opérations d'équipement dans les annexes III B3 des Comptes Administratifs et du Budget Primitif de la commune ?
Ne pensez-vous pas que ces précisions seraient utiles à la bonne information des résidents / contribuables ?

Question n°15 :

En matière d'investissement, comme en matière de fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses réelles que nous calculons se dégrade, alors que par le passé il pouvait être montré en exemple. Comment l'expliquez-vous et que pensez-vous mettre en place pour y remédier et retrouver la fiabilité historique des Budgets Primitifs en matière d'investissement ?

Question n°16 :

Le fonds de roulement de la commune est plutôt stable mais se maintient à des niveaux faibles. Quel regard portez-vous sur cet indicateur ?

Question n°17 :

Quel regard portez-vous sur la trésorerie de la commune et la dette du Budget Général envers les Budgets Annexes ?